

26 FÉVRIER 2015**15 H 00 CET**

**LE PRÉSENT COMMUNIQUÉ N'EST PAS DESTINÉ À ÊTRE DIFFUSÉ, PUBLIÉ OU DISTRIBUÉ AUX
ÉTATS-UNIS, AU CANADA, AU JAPON OU EN AUSTRALIE**

Cardio3 BioSciences lance un placement privé par l'émission d'actions nouvelles

Mont-Saint-Guibert, Belgique - Cardio3 BioSciences (C3BS) (*Euronext Bruxelles et Paris : CARD*), leader dans la découverte et le développement de thérapies cellulaires, annonce aujourd'hui le lancement d'un placement privé de nouvelles actions ordinaires auprès d'investisseurs institutionnels. Cardio3 BioSciences a ainsi l'intention d'émettre jusqu'à 713.380 nouvelles actions (soit 10 % du capital social actuel).

Ce placement sera réalisé par voie de constitution d'un carnet d'ordres (« book building ») auprès d'investisseurs institutionnels belges et étrangers. Dans le contexte de cette transaction, le conseil d'administration a décidé de lever le droit préférentiel de souscription des actionnaires existants en ce qui concerne l'émission des nouvelles actions. L'augmentation du capital s'effectuera dans les limites du capital autorisé conformément aux statuts de la société et en vertu de l'article 604 du Code belge des sociétés.

La société entend utiliser les produits de ce placement privé proposé pour soutenir l'avancement de ses programmes de développement ainsi que pour subvenir aux besoins généraux de l'entreprise. À l'avenir, la société pourrait envisager de réaliser d'autres transactions financières, comme des transactions stratégiques, des placements privés ou encore des offres publiques de titres.

Le placement débutera ce jour, jeudi 26 février 2015, faisant immédiatement suite à cette annonce.

UBS Investment Bank interviendra à titre de Coordinateur Global et de responsable des registres à l'occasion de cette opération. Bryan, Garnier & Co et Petercam agiront en qualité d'Agents de Placement.


Le nombre précis d'actions à émettre ainsi que le prix de souscription par action seront fixés par la société, le Coordinateur Global ainsi que les Agents de Placement à la clôture de la procédure de constitution du carnet d'ordres. Les résultats du placement seront annoncés dès que possible après la clôture de la procédure.

***** FIN *****

Pour plus d'information, s'adresser à :

Cardio3 BioSciences
Christian Homsy, PDG
Julie Grade, Corporate Communication Manager

www.c3bs.com
Tél. : +32 (0)10 39 41 00
jgrade@c3bs.com

26 FÉVRIER 2015**15 H 00 CET****LE PRÉSENT COMMUNIQUÉ N'EST PAS DESTINÉ À ÊTRE DIFFUSÉ, PUBLIÉ OU DISTRIBUÉ AUX
ÉTATS-UNIS, AU CANADA, AU JAPON OU EN AUSTRALIE****Pour l'Europe : Consilium Strategic Communications**
Amber Bielecka, Chris Welsh, Laura ThorntonTél. : +44 (0)20 3709 5700
cardio3@consilium-comms.com**Pour la France : NewCap**
Pierre Laurent, Nicolas MérieauTél. : + 33(0)1 44 71 94 94
cardio3@newcap.frPour recevoir la newsletter de Cardio3 BioSciences, rendez-vous sur www.c3bs.com. Suivez-nous sur Twitter [@Cardio3Bio](https://twitter.com/Cardio3Bio).**A propos de Cardio3 BioSciences**

Cardio3 BioSciences est une société de biotechnologie de pointe spécialisée dans la mise au point de thérapies cellulaires pour le traitement des besoins médicaux non satisfaits en cardiologie et oncologie. Fondée en 2007 et basée en Belgique, en Région Wallonne, Cardio3 BioSciences s'appuie sur des collaborations de recherche aux Etats-Unis et en Europe avec la Mayo Clinic (MN, USA) et le Dartmouth College (NH, USA). Le produit candidat phare en cardiologie de la Société, C-Cure[®] est une thérapie cellulaire autologue utilisant des cellules souches différenciées pour le traitement de l'insuffisance cardiaque. En oncologie, le produit candidat phare de la Société est CM-CS1, une thérapie cellulaire autologue issue de la technologie CAR T-Cell utilisant NKG2D, un récepteur de cellule tueuse naturelle (Natural Killer Cell – NK cell) dont le rôle est de cibler les ligands exprimés dans la plupart des cancers liquides et solides. Cardio3 BioSciences a également développé un portefeuille de dispositifs médicaux destinés à optimiser la libération d'agents biothérapeutiques dans le myocarde (C-Cath_{ez}[®]), ainsi que pour la chirurgie cardiaque relative aux défauts de la valve mitrale. Les actions de Cardio3 BioSciences sont cotées sur Euronext Brussels et Euronext Paris sous le symbole CARD. Pour obtenir plus d'informations à propos de Cardio3 BioSciences, rendez-vous sur www.c3bs.com

Avis important concernant le placement

La distribution de ce communiqué de presse peut être limitée par la loi dans certaines juridictions. Aucune action n'a été entreprise par la Société, UBS Investment Bank, les agents de placement ni aucun de leurs affiliés respectifs, qui permettrait l'offre publique des nouvelles actions dans une juridiction où des démarches doivent être accomplies à cet effet. Ce communiqué de presse est à titre purement informatif et ne constitue pas une offre ni la sollicitation d'une offre incitant à l'achat de nouvelles actions dans une juridiction où une offre ou une sollicitation de ce type sont illégales. Il est demandé aux personnes qui auront ce communiqué de presse en leur possession de s'informer au sujet de ces restrictions et de les respecter.

Le présent communiqué n'est pas destiné à être publié ou distribué, directement ou indirectement, aux États-Unis, au Canada, en Australie et au Japon. Ce communiqué de presse ne constitue pas et ne fait pas partie d'une offre ou d'une sollicitation incitant à l'achat ou à la souscription de titres. Il ne constitue pas non plus une offre destinée à vendre ou la sollicitation d'une offre incitant à acheter des titres. Par ailleurs, il ne saurait y avoir de vente de titres, dans une juridiction où une telle offre, sollicitation ou vente seraient illégales avant son enregistrement en vertu des lois de cette juridiction. Les nouvelles actions mentionnées ici n'ont pas été, et ne seront pas enregistrées en vertu du United States Securities Act [Loi des États-Unis sur les valeurs mobilières] de 1933 (le « Securities Act »). Les nouvelles actions ne peuvent pas être proposées ou vendues aux États-Unis, sauf dans le cas où elles feraient l'objet d'une déclaration d'enregistrement ou d'une exemption des exigences d'enregistrement conformément au Securities Act. Il n'y aura pas d'offre publique de titres aux États-Unis.

26 FÉVRIER 2015**15 H 00 CET****LE PRÉSENT COMMUNIQUÉ N'EST PAS DESTINÉ À ÊTRE DIFFUSÉ, PUBLIÉ OU DISTRIBUÉ AUX
ÉTATS-UNIS, AU CANADA, AU JAPON OU EN AUSTRALIE**

Ce communiqué de presse ne constitue pas une offre destinée à vendre, ni une sollicitation incitant à acheter les nouvelles actions, ni un prospectus aux fins de la Directive 2003/71/EC (cette directive et toute mesure d'application dans un pays concerné faisant partie de l'Espace Économique Européen et telles qu'amendées, notamment par la Directive 2010/73/EU, dans la mesure où elle est mise en œuvre dans le pays membre concerné, la « Directive sur les prospectus »). Les nouvelles actions ne seront proposées au public dans aucun des pays membres de l'Espace Économique Européen et aucun prospectus ou autre document d'offre n'a été ou ne sera rédigé en rapport avec la vente des nouvelles actions par la Société. Au sein de l'Espace Économique Européen, les nouvelles actions seront seulement proposées et vendues à des « investisseurs qualifiés » tels que définis dans la Directive sur les prospectus ou dans d'autres cas prévus par l'Article 3(2) de cette Directive.

Ce communiqué de presse ne constitue pas une offre destinée à proposer les nouvelles actions au public au Royaume-Uni, et ne vise pas à inciter à prendre part à des activités d'investissement aux fins de la section 21 du Financial Services and Markets Act 2000 [Loi sur les services et marchés financiers] (tel qu'amendé) promulgué au Royaume-Uni. En conséquence, ce communiqué de presse est uniquement destiné aux (i) personnes se trouvant à l'extérieur du Royaume-Uni ; (ii) investisseurs professionnels au sens de l'Article 19(5) de l'ordonnance de 2005 portant sur le Financial Services and Markets Act 2000 (Promotions financières), telle qu'amendée (« l'Ordonnance ») ; (iii) personnes soumises à l'Article 49(2)(a)-(d) de l'Ordonnance ; ou aux (iv) autres personnes auxquelles il peut être légalement communiqué, collectivement désignées par « personnes concernées ». Seules les personnes concernées peuvent se voir proposer les nouvelles actions ou prendre part à toute offre ou tout accord prévu pour l'achat ou l'acquisition des nouvelles actions. Toute personne ne faisant pas partie des personnes concernées ne doit pas agir sur la base de ou s'appuyer sur ce document ou son contenu.

Ce communiqué de presse ne constitue pas et ne fait pas partie de, et ne saurait être interprété comme une offre ou la sollicitation d'une offre incitant à acheter ou à souscrire aux nouvelles actions, et aucun élément contenu dans ce document ne pourra servir de base ou de fondement à un quelconque contrat ou engagement. Il ne constitue pas non plus une recommandation par rapport aux nouvelles actions. Toute décision d'investissement portant sur l'achat de ces nouvelles actions dans le cadre du placement privé doit uniquement être prise sur la base des informations mises à la disposition du public. Ces informations ne sont pas de la responsabilité de, et n'ont pas été indépendamment vérifiées par UBS Investment Bank, les agents de placement ou leurs filiales respectives.

C3BS-CQR-1, C-Cure, CM-CS1, C-Cath_{ev}, OnCyte, Cardio3 BioSciences et les logos Cardio3 BioSciences, C-Cath_{ev}, CHART-1, CHART-2 et OnCyte sont des marques déposées de Cardio3 BioSciences SA en Belgique, dans d'autres pays, ou les deux. En plus des faits historiques ou des déclarations de condition actuelle, le présent communiqué de presse présente des déclarations prévisionnelles qui expriment les attentes et projections de la Société pour l'avenir et impliquent des risques connus et inconnus, des incertitudes et des hypothèses pouvant déboucher sur des résultats ou événements réels sensiblement différents de ceux présentés ou suggérés par lesdites déclarations prévisionnelles. Ces risques, incertitudes et hypothèses pourraient influencer négativement sur les résultats et les effets financiers des plans et événements décrits dans le présent document. Ces déclarations prévisionnelles doivent par ailleurs être considérées à la lumière de facteurs importants pouvant déboucher sur des résultats ou événements réels sensiblement différents des prévisions : dépôt dans les temps et agrément de tous dossiers d'autorisation administrative, lancement et achèvement satisfaisants des essais de phase III obligatoires, résultats cliniques complémentaires validant le recours aux cellules souches autologues adultes pour le traitement de l'insuffisance cardiaque, conformité à tous types d'exigences, dont réglementaires, et enfin intervention d'organismes réglementaires et autres instances gouvernementales.